

## plainte suite à vente objets entre particuliers:possible?

Par vega, le 24/04/2006 à 19:56

Bonsoir,

J'aimerais savoir si lors d'une vente d'objets de particulier à particulier (style vide-grenier), l'acheteur peut-il se plaindre (voire poursuivre) le vendeur de l'objet, si l'acheteur déclare que l'objet ne fonctionne pas/plus alors qu'il était déclaré (par le vendeur) en bon état ?

J'espère que c'est assez clair magetique je memersuis pas trompée de rubrique!

## Par Gab2, le 24/04/2006 à 20:29

Oui evidemment, tu peux poursuivre le vendeur selon les regles de droit commeunt établi par le code civil.

tu peux donc agir contre le vendeur en nullité du contrat pour les motifs suivants: erreur, dol, violence.... ou encore tu peux agir en garantie des vices cachés;

Ainsi si le vendeur te livre un objet cassé apres t'avoir dit que celui-ci était en bon état:Soit le vendeur est de bonne foi alors garantie des vices cachés, soit il est de mauvaise foi alors possible dol...

## Par mathou, le 24/04/2006 à 20:38

Le mieux, si tu es le vendeur, c'est peut-être de dire que tu vends " en l'état " et pas " en bon état " non ?

Par Gab2, le 24/04/2006 à 21:20

le mieux; c'est de fermer sa Gueule !! lol

Puisque par définition la vente se fait toujours en l'état.....

Par <b>mathou</b> , le <b>25/04/2006</b> à <b>11:40</b>		
:lol:		
C'est clair, Gab Image not found or type unknown		
L'acheteur est par nature vicieux et quémandeur, donc on prend tjs soin de bien préciser. Comme ça nous est arrivé une fois, je ne refais plus l'erreur : quand on a vendu nos affaires avant de rentrer en France, j'ai passé des annonces sur internet : l'acquéreur était à 8 000 kms et envoyait sa belle-fille qui habitait pas loin chercher les meubles, donc on a précisé à chaque fois que c'était en l'état. Parce que la dame en question avait décidé qu'elle se ferait des petits cadeaux en ne payant pas certaines choses et passait deux coups de fil par jour,		
du coup on a flairé tout de suite les situations casse-pieds à venir Image not found or type unknown		
Quant au matériel de boulot de mon père, là on a un homme qui est revenu dire que ça ne marchait pas alors que mon père l'avait mis en route devant lui. Mon père lui a dit " pas de problème, je le reprends et je vous rends la somme ", le gars a refusé et parlementé 30 minutes. En fait il voulait du matériel en rab en cadeau aussi.		
Les vide greniers ça soulève dans l'inconscient quelque c	hose de poss	essif <sub>li</sub> chez les
amateurs, et ça peut être assez lourd de gérer leur côté obscur Image not fourlchage/petutokind/von type unknown		
Par <b>vega</b> , le <b>25/04/2006</b> à <b>12:55</b>		
:!:	:evil:	:lol:
gloumps Image not fourmathourils sont pervers ces acheteurs	lmage not four <b>jළං '</b> දු	avais dimage not found or type unknow
Et en leur faisant signer un papier, style contrat dans lequ	el l'acheteur r	econnaît qu'il achète
l'objet en l'état (difficile à convaincre de faire signer ce co	ntrat ptet auss	i Image not found?r type unknown

Par **vega**, le **25/04/2006** à **08:35** 

Vente en l'état Image not found or type unknown

OK merci à tous !

## Par Gab2, le 25/04/2006 à 13:15

Oui, la vente se fait oujours en l'état donc tu as nul besoin de préciser.La problème étant que le vendeur a beau vendre la chose en l'état ou elle se trouve au moment de la vente, il reste de tenu des vices cachés....

Par **vega**, le **25/04/2006** à **18:13** 

OK merci!